



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 07-2 - OFFICE DE TOURISME  
ET DES CONGRES - FETES DE FIN  
D'ANNEE - CONCERTS VIENNOIS -  
1er JANVIER 2018 - CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE  
DE TOURISME - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3196/17

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 8 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 DEC. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 1 décembre 2017

Le vendredi 1 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/11/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE  
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA  
M. Gérard LACOSTE à Mme Cléa PUGNAIRE  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY  
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET  
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

07-2 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - FETES DE FIN D'ANNEE - CONCERTS VIENNOIS - 1er JANVIER 2018 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Dans le cadre des Fêtes de fin d'année depuis l'an 2000, l'EPIC Office de Tourisme et des Congrès organise de manière récurrente le traditionnel feu d'artifices du 1er janvier.

Aussi, de manière à compléter les animations à Juan-les-Pins proposées par la Commune, l'Office de Tourisme a proposé à la Commune, qui a accepté, d'organiser un concert viennois le 1er janvier 2018 sous la forme de deux représentations, à 11 heures et à 16 heures.

A cet effet, l'EPIC prend à sa charge l'intégralité de la prestation à savoir la mise à disposition du grand auditorium pour les deux représentations et la générale, les frais techniques, le personnel, la communication ainsi que la billetterie.

Ces dépenses seront compensées par les recettes des deux représentations que l'EPIC percevra.

En contrepartie, l'EPIC refacturera à la Commune, sur présentation d'une facture le coût artistique de l'évènement à hauteur de 13 000 € HT.

Une convention d'organisation partenariale entre la Commune et l'EPIC précisant les droits et obligations de chacun sera proposée pour chacune des deux manifestations.

La convention ci-annexée prendra effet à sa date de signature par les parties pour se terminer à l'issue de la manifestation soit le 1er janvier 2018.

Les crédits nécessaires à la tenue de cette manifestation sont inscrits au budget 2017 de la Commune.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe avec l'EPIC Office de Tourisme et des Congrès à l'occasion des Concerts Viennois du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2017 de la Commune.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.07-2 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - FETES DE FIN D'ANNEE - CONCERTS VIENNOIS - 1er JANVIER 2018 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 14/12/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/12/2017

**Numéro de l'acte :** DCM3196-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20171201-DCM3196-17-DE

**Date de décision :** 01/12/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par themes  
8.9. Culture